

8<sup>e</sup> ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Le **mardi 18 octobre 2022**, à 19 h

**CENTRE COMMUNAUTAIRE DE CAP-ROUGE**  
4473, rue Saint-Félix, Québec

### **PROCÈS-VERBAL**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

|                       |                 |
|-----------------------|-----------------|
| M. Serge Rousseau     | Président       |
| Mme Marianne Fleury   | Administratrice |
| M. Hugo Leblanc       | Administrateur  |
| Mme Sylvie Roy        | Administratrice |
| Mme Catherine Arouart | Administratrice |
| M. Denis Jean         | Administrateur  |
| Mme Marie-Ève Lacroix | Vice-présidente |

#### **ASSISTENT ÉGALEMENT :**

|                      |  |
|----------------------|--|
| M. Louis Martin      | Conseiller municipal                   |
| Mme Anne Corriveau   | Conseillère municipale                 |
| Mme Priscilla Lafond | Conseillère en consultations publiques |
| Mme Michelle Rompré  | Secrétaire de soutien                  |

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

|                       |                 |
|-----------------------|-----------------|
| Mme Claudia Roy       | Administratrice |
| M. Michel Lagacé      | Trésorier       |
| Mme Ariane Ste-Marie  | Secrétaire      |
| M. Philippe Moussette | Administrateur  |

**8<sup>e</sup> ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Le 18 octobre 2022, à 19h**

**CENTRE COMMUNAUTAIRE DE CAP-ROUGE**  
4473, rue Saint-Félix, Québec

**ORDRE DU JOUR TEL QU'ADOPTÉ**

---

- |     |  |        |
|-----|--|--------|
| 1.  | Ouverture de l'assemblée   | 19 h   |
| 2.  | Lecture et adoption de l'ordre du jour   |        |
| 3.  | Adoption du procès-verbal du 20 septembre 2022   | 19h 05 |
| 4.  | Suivi du procès-verbal du 20 septembre 2022  | 19h 15 |
| 5.  | Période d'intervention des conseillers municipaux  | 19h 30 |
| 6.  | Période de questions et de commentaires des citoyens   | 19h 45 |
| 7.  | Dossiers du conseil de quartier  | 20h    |
|     | <ul style="list-style-type: none"><li>• Boulevard de la Chaudière</li><li>• Livre d'or</li><li>• Sécurité</li><li>• Table de concertation vélo</li><li>• Environnement et protection de la nature</li><li>• Place du Tracel</li><li>• Marché public de Cap-Rouge</li></ul> |        |
| 8.  | Fonctionnement   | 20h 40 |
|     | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Information et communication</li><li>▪ Trésorerie</li></ul>  |        |
| 9.  | Divers   | 20h 50 |
| 10. | Levée de l'assemblée   | 21h 00 |

## **1. Ouverture de l'assemblée**

Le président, M. Serge Rousseau, souhaite la bienvenue aux participants.

## **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

### **Résolution CQCR-22-CA-97**

Sur proposition de M. Denis Jean, appuyée par Mme Catherine Arouart, l'ordre du jour est adopté.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

## **3. Adoption du procès-verbal du 20 septembre 2022**

Retour sur l'acquisition par la Ville du terrain sur Capitaine-Bernier. Le CQ prend acte de la réponse de la Ville concernant la résolution CQCR-22-CA-94 (voir ci-dessous la réponse de la Ville). Après discussions, le CQ veut savoir quel est le plan de match de la Ville en ce qui concerne ce terrain et la nature de la compensation, mais il semble y avoir nécessité de préciser la résolution. Une résolution sera déposée lors de la prochaine assemblée.

Projet de sécurité de l'École l'Arbrisseau (casques de vélo et sensibilisation) et possible reproduction de ce projet aux écoles Marguerite d'Youville et les Sources. Mme Marie-Ève Lacroix a fait des démarches auprès de l'école Marguerite d'Youville, il y a un intérêt, mais elle est en attente d'un retour de leur part. Une telle démarche devra être faite auprès de l'école Les Sources. Il faut rappeler que l'échéance pour le dépôt des projets est le 30 novembre. Des subventions de la Ville peuvent être disponibles jusqu'à concurrence de 3000\$.

Une discussion a lieu sur la possibilité de mettre des pancartes de sécurité pour le respect des limites de vitesse dans l'optique d'une sécurité routière accrue. D'autres conseils de quartier ont pris de telles initiatives. Le président demande un tour de table, à savoir si les membres sont d'accord avec une initiative de faire faire et d'installer des pancartes de sécurité. Une majorité des membres se dit en accord avec un tel projet. Les modalités pour la réalisation de ce projet restent à définir.

### **Résolution CQCR-22-CA-98**

Sur proposition de Mme Marianne Fleury, appuyée par M. Hugo Leblanc, le procès-verbal est adopté.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

#### **4. Suivi au procès-verbal du 20 septembre 2022**

Les résolutions suivantes, adoptées lors des récentes assemblées, ont fait l'objet de réponses de la Ville de Québec :

##### **Arrêts d'autobus CQCR-2022-06-88**

Le Service du transport et de la mobilité intelligente a pris connaissance de la demande. Nous tenons à préciser que l'aménagement des zones d'arrêt d'autobus du RTC est sous la responsabilité du RTC. Un processus clair et bien établi est d'ailleurs mis en place pour analyser, prioriser et réaliser des travaux de différentes natures dans les zones d'arrêt ainsi que sur les cheminements piétonniers.

Dans certains cas, le RTC est responsable de réaliser les interventions, dans d'autres cas, c'est la Ville de Québec.

Le RTC a un Plan de développement en accessibilité universelle, dans lequel une importante quantité d'arrêt et de cheminements piétonniers seront aménagés, réaménagés ou pour lesquels, des trottoirs seront réparés au cours des prochaines années. Le RTC est généralement l'instigateur de ces travaux.

En ce sens, je constate que la résolution a été transmise au RTC. Le RTC pourra répondre plus précisément de certains éléments et si des actions sont souhaitées à ces arrêts, le RTC en fera la demande officielle à la Ville de Québec et une planification de travaux sera entamée, le cas échéant.

##### **Terrains ancien site d'Anacolor - CQCR-2022-06-87**

Concernant la possibilité de déménager le marché public de Cap-Rouge sur le site de l'ancienne usine d'Anacolor, il ne sera pas possible de déménager le marché public sur le site de l'ancienne usine d'Anacolor pour la saison 2023, et ce, pour les raisons suivantes :

- Le terrain n'est pas aménagé de manière à pouvoir accueillir le marché public et les visiteurs : les fondations des anciens bâtiments sont encore présentes, il est raboteux et il n'est pas adapté pour stationner des véhicules automobiles;
- Le terrain est contaminé, notamment en surface à certains endroits;
- Avant de permettre un nouvel usage sur ce terrain, les prescriptions de la Loi sur la qualité de l'environnement devront être respectées en matière de cessation d'usage et de changement d'utilisation du terrain, ce qui implique notamment une réhabilitation environnementale du site. D'ailleurs, la Loi sur la qualité de l'environnement ne distingue pas une utilisation temporaire du terrain d'une utilisation permanente. L'utilisation de ce terrain est donc à proscrire jusqu'à ce que sa situation « légale » soit régularisée. Selon l'échéancier préliminaire, les travaux

de réhabilitation environnementale ne pourront pas être réalisés avant l'été 2024.

- Le terrain est actuellement clôturé afin d'éviter toute présence sur le site.

Lorsque le projet de requalification du site Anacolor/garage municipal/ancienne fondeuse sera plus avancé, il sera possible d'évaluer l'opportunité et la faisabilité de réserver un espace pour le marché public. Pour le moment, les représentants du marché public pourraient être orientés vers Pierre Corbeil, conseiller en développement économique au Service du développement économique et des grands projets. M. Corbeil est le responsable à la Ville qui s'occupe des marchés de proximité.

Pour ce qui est de la demande d'une rencontre, compte tenu du faible niveau d'avancement du projet, nous sommes d'avis qu'il est prématuré de tenir une rencontre avec les administrateurs du conseil de quartier. Nous devons terminer notre portrait du secteur avant de pouvoir tenir des rencontres. Cependant, nous tenons à remercier les administrateurs du conseil de quartier pour leur intérêt et leur engagement envers la valorisation de ce secteur.

### **Piste cyclable route Jean-Gauvin rues du Domaine et Provancher CQCR 22-CA-93**

L'avenue Jean-Gauvin fait partie des projets très prioritaires pour une mise à niveau. Toutefois, l'analyse n'est pas complètement terminée, nous n'avons donc pas l'ordre de réalisation dans le temps ni le nombre de liens qui obtiennent une cote de "très prioritaire". Dans le cadre de la Vision de la mobilité active, la Ville s'est engagée à mettre à niveau 50 km sur 5 ans de liens cyclables.

### **Terrain Capitaine-Bernier CQCR 22-CA-94**

La vision des rivières de Québec identifie l'aménagement d'une aire d'accueil sur ce site afin de rendre plus visible et accessible la rivière du Cap Rouge. Lorsque le site sera une propriété Ville, celui fera l'objet de consultation publique auprès des citoyens. La vision est sur 30 ans et fait l'objet de consultation publique pour chacun des projets qu'elle réalise.

## **5. Période d'intervention des conseillers municipaux**

### **Mme Anne Corriveau :**

Mme Corriveau est accompagnée d'un travailleur de milieu qui intervient auprès des aînés de l'arrondissement Sainte-Foy/Sillery/Cap-Rouge. Il s'agit d'un service d'aide et de références en lien avec l'Association québécoise des retraités (AQDR). Une présentation est faite des services qui sont offerts et des nombreux besoins de la communauté des aînés de l'arrondissement.

Journée et soirée des bénévoles : celle-ci a lieu le 15 novembre prochain. Une invitation à tous est lancée.

Parc Chaudière : Il y a une volonté de longue date d'enjoliver les bâtiments de services. Ce projet n'est pas abandonné, toutefois, il relève de la gestion des immeubles et, selon leur calendrier de réalisation, ce projet ne pourra pas se faire avant deux ans. Il y a également maintien du projet d'œuvre d'art publique, mais celui-ci relève du Ministère de la Culture et, compte tenu des changements possibles au niveau du Conseil des ministres, des délais sont à prévoir.

Pickleball : Le parc Claude-Germain sera dédié à la pratique de ce sport pour l'arrondissement. Des développements sont à venir dans ce dossier, compte tenu notamment des particularités de ce sport (terrain en acrylique).

Intersection Joseph-Bédard/boulevard de la Chaudière : À la suite d'un accident où un jeune garçon a été happé à cette intersection, le Bureau de la sécurité routière et le SPVQ vont s'y attarder. Des activités de sensibilisation nationale sont d'ailleurs prévues dans le cadre de la semaine de prévention de la sécurité routière du 21 au 27 octobre.

Traverses piétonnes sur Boulevard Chaudière : une traverse a été installée en face de la RPA. Mme Corriveau souligne que le bureau de la sécurité routière reçoit environ entre 60 et 70 demandes par jour et que compte tenu du nombre de demandes à traiter, il faut se réjouir de cette réalisation de la Ville.

### **M. Louis Martin :**

Un sommaire décisionnel est passé le 12 octobre. Une ordonnance pour l'installation temporaire d'une ligne aérienne pour l'alimentation électrique du secteur Mendel a été décidée.

La Ville a déposé son plan pour la mobilité active.

Les travaux du mail de Cap-Rouge sont commencés.

Atelier participatif Charles-Albanel : Le propriétaire est venu présenter son idée. Beaucoup de participants à cette rencontre hybride. Le but de l'exercice était d'entendre les commentaires des citoyens. Par la suite, une fois que le projet sera avancé, il y aura une consultation publique. M. Martin souligne que l'intention de la Ville est de consulter de plus en plus les citoyens en amont des projets.

Coupeure des bordures pour en faire des traverses : en réponse à la question de M. Michel Lagacé à savoir si les bordures de trottoirs seraient coupées, la réponse reçue est à l'effet que les abaissements sont planifiés pour intervention l'été prochain.

Projet pilote de feuilles : La Ville ne peut offrir le même service cette année en raison notamment de la hausse des prix et de la pénurie de main-d'œuvre. La Ville prévoit faire le ramassage aux deux semaines. Pour le secteur Cap-Rouge, un projet pilote permettra aux résidents d'aller porter leurs feuilles à l'écocentre à la condition qu'elles soient emballées dans des sacs de papier.

## **6. Période de questions et de commentaires des citoyens**

Un citoyen se questionne sur le fait qu'il n'existe aucun règlement pour encadrer l'utilisation des pancartes en période électorale. Il suggère une résolution pour demander un tel règlement. Mme Corriveau répond que les pancartes ont leur utilité, qu'elles sont parfois un mal nécessaire, mais abonde dans le sens qu'il y a eu surabondance de pancartes lors de la dernière campagne électorale même si elles sont réglementées (lieu d'affichage). Tout ce qui s'appelle affichage à la Ville est très réglementé, mais les règles sont différentes au niveau provincial.

Un citoyen suggère de publiciser l'information de l'AQDR à la suite de l'intervention du travailleur de milieu.

Un citoyen revient sur le procès-verbal du 20 septembre en ce qui a trait au Livre d'or. Il y a eu trois noms proposés, mais cela n'a pas donné lieu à une résolution pour accorder trois mentions honorables. M. Rousseau précise qu'une lettre devrait être envoyée aux trois personnes qui ont fait l'objet d'une mention honorable.

## **7. Dossiers du Conseil de quartier**

### Boulevard de la Chaudière :

Il est convenu que l'appellation de cette section sera désormais « Secteur Chaudière ».

### Livre d'or :

Le président prend note des commentaires du citoyen. Des précisions seront apportées.

### Sécurité :

Abordé à travers les autres points.

### Table de concertation vélo :

Pas de développement.

### Environnement et protection de la nature :

Un représentant de la Ville de Québec est disponible pour venir faire une présentation concernant l'herbe à poux. Cette rencontre se fera en décembre.

### Marché public :

L'édition 2023 du marché public ne pourra plus avoir lieu au parc des Écores en raison de tous les travaux d'aménagement qui auront cours. Des possibilités sont à l'étude, dont le Parc Provancher qui semble réunir les meilleures conditions.

## **8. Fonctionnement**

- Information et communication
  
- Trésorerie :

Il y a un solde de 629,50\$.

### **Résolution CQCR-22-CA-99**

M. Serge Rousseau propose et Mme Marianne Fleury seconde que soit versée une somme de 90 \$ à Mme Michelle Rompré pour la rédaction du procès-verbal.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

## 9. Divers

M. Serge Rousseau informe les membres de la tenue de l'activité d'Halloween. Un appel à tous est effectué pour une présence des membres sur place.

Mme Priscilla Lafond indique que la Ville pourrait venir faire une présentation sur les sentiers de Cap-Rouge. Cette présentation aura lieu en novembre.

Mme Priscilla Lafond informe que les travaux relatifs au projet de cheminement scolaire de l'école L'Arbrisseau ont été reportés en 2023 en raison de tous les travaux routiers à proximité.

## 10. Levée de l'Assemblée

L'Assemblée est levée à 21h 11.

Procès-verbal préparé par Mme Michelle Rompré et révisé par M. Serge Rousseau et Mme Ariane Ste-Marie.

Mme Ariane Ste-Marie, secrétaire

M. Serge Rousseau, président

signé

signé

---

---